

Marie Le Bellegue fille Legitime de fr. le Bellegue
et de Marie Le Blanche la femme est née le second Jour
de Mars mil sept cent quatorze et baptizée sur les
saints fonts de l'Eglise parrochiale de Camlez par
le soussigné prestre le même Jour. parrain et marraine
ont été René Perrin qui signe et Marie Heuider
qui ne sait signer non plus que ledit pere.
René Perrin

Jes. Heuider
prestre

En l'An de quatre

J. Lavois
Marie le Bellequin âgée d'environ quatre
vingt ans épouse en son vivant de Jan le Maillot
morte d'icel en la communion de l'Eglise, a été
inhumée dans l'Eglise paroissiale de Plouguicq
Ce treizième Juillet mil sept cent cinquante
deux en présence de son veuf et d'iceux par
qui ne signent. J. Labat Curé de Plouguicq.
et de la Claudine Trean mort-



Ce jour meisme jullet mil sept cents cinquante et
 six heures fut pris dans les lieux parofficiels
 convenus des promesses du futur mariage de Jean le maillet
 fils majeur de feu Jean et de Marie le Roux de la paroisse de
 Louguet et de Marie le Belleguier fille majeure de deffuncts
 François et Marie de la Roche habitée dans cette paroisse en
 presence de Michel le maillet, Nicolas Olivier, Marie le Roux
 et Joachim le Belleguier qui ont déclaré ne savoir signer
 Henry Tuteart de puvvenan.
 Le ... l'illustre ... d'ant ... et de claudin



13

Le jour neuvieme juillet mil sept cents cinquante
 sousign Richard a pris pris dans l'eglise paroisiale de
 convenance des promesses du futur mariage de Jean le maillet
 fils majeur de feu Jean et de marie le roux de la paroisse de
 Longueil et et marie le belleguier fille majeure de deffuncts
 francois et marie le blanche habitée dans celle paroisse en
 presence de michel le maillet, nicolas ollivier, marie le roux
 et joachim le belleguier qui ont declare ne savoir signer
 Henry Richard de penvenan.

francois anthoine fils legitime d'antois francois et de claudine
 Le loover né le neuvieme juillet mil sept cents cinquante
 a été le jour suivant baptisé par le sousignant Richard dans
 l'eglise paroisiale de penvenan. parvin et marie ont été
 francois Richard qui signe et marie quiritte le roux qui signe
 mesme que de Henry Richard de penvenan.

marriage

Jeanne Maillot veuve de Pierre Leblanc de la paroisse de plouguenil et Anne
Gautier fille d'Alain Gautier et de de femme Catherine Lebercard originaire de
plouguenil et habitée de Langoust après avoir été fiancée en face de l'église le quatorzième
d'septembre mois, si certains proclamations de main de leur futur mariage ayant été faites
par trois dimanches consécutifs tant à plouguenil, Langoust que Begonec au ledit
Alain Gautier et habitée sans réprobation ou réclamation d'impediment, qu'il est
deux et conjoints en mariage par les susdits prêtres de bon naturel et libre consentement
par paroles de present, et ont reçu la benediction et l'apostrophe pendant et lors de la cérémonie.
Le vingt huit d'août d'aujourd'hui l'an mil sept cent cinquante et
deux devant et devant nous Alain Gautier, père de ladite Anne de l'abbaye de la Noue
de Langoust, de l'abbaye de la Noue de Langoust, sieur de la Noue, Louis
Gautier, hôte de ladite Anne et autres qui sont signés par le Notaire Curé de
Langoust

Or
Jean le maillet fils legitime de Jean le maillet et Marie
leurous les pere et mere fut nel le treizieme jour et de l'annee
mil sept cents vingt quatre et habite de de meisme par tout les
poures habitants del'eglise parrochiale de plouguenil par moy
les notaires et martins ont le Jean de quet

Leur le Maïllot époux de Jean Götter âgé de environ
soixante ans est mort dans la Communauté de Leclère Muni.
des environs le dix-huit juillet mil sept cent dix-huit
et le jour de son décès son corps a été inhumé dans le
cimetière de cette commune en présence de un ou Götter son
veuf et de plusieurs autres de la dite Communauté qui déclarent
ne savoir signer de ce acte.

J. H. GÖTTER

J. H. Götter
de Leclère.

anne Jeanne Pautier fille légitime de Vallain
Jeanne de Catherine de Beauvais née le vingt-huitième

Janvier mil. sept cent vingt cinq à 2 le four
suivant. légalement enregistré dans l'église
de plaidy par le sous-seigneur curé: Pierre
et marcel ont été Jean. Colette qui igne et anne
Jean Berquin. igne Jean. Lebillé
Louis l'aume le curé de plaidy

59
Comme l'acte de Jean L. Maillet âgé de 70 ans
le 17^{me} de l'année 1700. dit. par lui. dans la 1^{re} union
à l'Eglise même de l'endroit. par lequel le d'c. Pape
mit sept cent quatre vingt onze, de l'année de l'acte

est inhumé dans la Chapelle de Notre Dame
en présence de Jean de Maillet Sieur de la Roche de Bâtigny
Son Père qui a déclaré se faire Sieur de la Roche de Bâtigny.
J. Le Boullein (re) de Longueuil